

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEES 1190 Subvention (8 000 euros) et convention avec l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik, et la signature d'une convention avec ladite association ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association AFRIKEVENTS, dont le siège social est situé 34, rue Carnot - 93100 Montreuil (n° Simpa : 21070 ; n° de dossier : 2014_01279).

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association AFRIKEVENTS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.